

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Poursuite-du-fonctionnement-des-reacteurs-de-900>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **Poursuite du fonctionnement des réacteurs de 900 MW au-delà de 40 ans : une "consultation" en trompe-l'œil pour une prolongation déjà décidée et imposée à la population**

16 décembre 2020

Poursuite du fonctionnement des réacteurs de 900 MW au-delà de 40 ans : une "consultation" en trompe-l'œil pour une prolongation déjà décidée et imposée à la population

Le 3 décembre 2020, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a ouvert sur son site une ["consultation"](#) sur les prescriptions requises pour la poursuite du fonctionnement des plus anciens réacteurs au-delà de 40 ans. Nous demanderait-on enfin notre avis sur la poursuite du nucléaire ? Bien loin de cela : il s'agit d'une procédure purement formelle, dans le cadre d'une prolongation déjà actée par EDF - et acceptée par le gouvernement.

Le Réseau "Sortir du nucléaire" dénonce haut et fort ce jeu de dupe consistant à "consulter" les citoyens sur les modalités d'une décision imposée. Nous rappelons également les lourdes conséquences que pourrait avoir une telle prolongation, dont la faisabilité pose d'ailleurs lourdement question.

Une consultation de façade pour une prolongation imposée

Faut-il continuer à faire fonctionner des réacteurs vieillissants bien au-delà de la durée pour laquelle ils ont été conçus, avec tout ce que cela implique en termes de risque d'accident et, même en fonctionnement "régulier", de pollutions supplémentaires et de production de déchets ingérables ? Voilà une question sur laquelle, en démocratie, la population devrait normalement être appelée à trancher.

Mais tel n'est pas le sujet de cette consultation ! Ici, on ne nous demande pas notre avis sur cette prolongation, mais sur les conditions de sa mise en œuvre. Il n'est même pas précisé comment les avis exprimés seront pris en compte. Cette procédure rejoint la longue liste des "consultations" purement formelles sur le nucléaire, où les avis exprimés peu de chance de faire évoluer ce qui est déjà écrit [1].

En effet, le principe de la prolongation du fonctionnement des plus anciens réacteurs jusqu'à 50, voire 60 ans, est déjà considéré comme acquis par EDF, qui avait déjà acté leur amortissement sur 50 ans [dès 2016](#). Ce principe, qui n'a jamais été soumis au vote des citoyen.nes, ni de leurs représentant.es, a été entériné tel quel par le gouvernement dans la dernière Programmation Pluriannuelle de l'Énergie. On peut dès lors s'interroger sur cette pseudo-transparence consistant à demander pour la forme l'avis du public sur des prescriptions extrêmement techniques concernant une décision déjà prise !

Une procédure de prolongation qui relève d'un jeu de dupe

Dans sa proposition d'avis, l'ASN se contente ici de décliner sans broncher les modalités de cette décision, pourtant incompatible avec la sûreté. Mais comment imaginer qu'on puisse garantir un niveau de sûreté constant en portant au-delà de leur durée de fonctionnement initialement prévue des équipements vieillissants, dont une partie est affectée par des anomalies et dont certains, comme les cuves, ne sont pas remplaçables ni réparables et présentent une fragilité accrue au-delà de 40 ans [\[2\]](#) ?

Comment l'ASN peut-elle mettre en avant cette notion de "40 ans" de fonctionnement, alors que la plupart des réacteurs auront largement dépassé les 45 ans à la date limite fixée pour l'exécution de certaines prescriptions ? Et comment peut-on sérieusement envisager qu'EDF se conformera à ces prescriptions, au vu du retard avec lequel elle a mis en oeuvre les prescriptions post-Fukushima et de l'absence de sanction qui en a découlé [\[3\]](#) ? Au final, ne risque-t-on pas d'assister à un phénomène de prolongation "par fait accompli" ?

Une prolongation dangereuse et irréaliste

Au-delà des prescriptions notées sur le papier, la faisabilité de cette prolongation pose question. Minée par une dette colossale, EDF aurait-elle les moyens financiers de mener à bien l'ensemble des travaux requis ? Ne peut-on pas craindre qu'elle cherche à économiser en négociant certains travaux ou en se contentant d'un rafistolage low-cost ? Demandra-t-on encore aux contribuables de revenir à la rescousse pour assumer ce coûteux projet, aux détriments des investissements dans un système énergétique reposant sur la sobriété et les énergies renouvelables ?

De plus, comment peut-on imaginer que la réalisation technique des opérations se passe sans encombres, au vu des mises en garde de nombre de sous-traitants contre ce qu'ils appellent "le grand carnage" ? D'ores et déjà, les simples opérations de maintenance des réacteurs pâtissent de la course à la rentabilité menée par EDF, qui aboutit à mettre en concurrence les entreprises prestataires et à dégrader les conditions de travail, avec des conséquences sur la sûreté. Confrontée à un lourd problème de manque de compétences, comment l'industrie nucléaire peut-elle en plus concevoir que des travaux lourds et inédits puissent être menés correctement sur plusieurs réacteurs à la fois ?

Enfin, sans rentrer dans le détail des prescriptions techniques de l'ASN, on peut s'attarder sur celles relevant de la vulnérabilité des réacteurs au changement climatique et de leurs impacts sur les milieux naturels. Alors que, depuis plusieurs années, les calculs d'EDF sur la tenue aux "grands chauds" de certains équipements n'apparaissent pas convaincants, comment s'imaginer que les réacteurs pourraient passer le test [\[4\]](#) ?

Cette pseudo-consultation est un jeu de dupe, masquant un problème fondamental : cette décision de prolongation du fonctionnement des réacteurs, dangereuse, coûteuse et irréaliste, est imposée aux citoyens. Nous appelons chacun et chacune à dénoncer cette décision. Pour préserver les générations futures, l'urgence doit être de changer de système énergétique de façon pérenne, pas de gaspiller des dizaines de milliards d'euros

dans le rafistolage illusoire de vieux réacteurs pour tenter de les faire tenir une ou deux décennies de plus.

Contact presse :

Martial Chateau - 06 45 30 74 66

À lire également : texte de Marc Saint Aroman, "[Pourquoi l'interdiction du Grand Carénage doit être imposée à EDF](#)"

Notes

[1] Ainsi, la participation massive à la consultation lancée sur l'avis de l'ASN sur la mise en service de la cuve défectueuse de l'EPR de Flamanville n'avait débouché sur aucune évolution de la décision finale si ce n'est un changement de vocabulaire !

[2] Voir [cet article](#) du professeur Thierry de Larochelambert, docteur en énergétique, qui souligne que la prolongation du fonctionnement des réacteurs au-delà de 40 ans entraîne un risque accru de rupture brutale des cuves des réacteurs.

[3] Ainsi, sommée en 2012 d'installer des diesels d'ultime secours sur chacun de ses sites d'ici à 2018, EDF a tardé à mettre en oeuvre cette prescription post-Fukushima et a mis l'ASN devant le fait accompli. Nous avons [déposé plainte à ce sujet](#).

[4] Plusieurs notes de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire soulignent en effet que la tenue de certains équipements comme les diesels de secours à des températures élevées n'est pas garantie ([voir cet article](#)). Mais plutôt que d'en déduire l'incapacité des réacteurs à remplir les prescriptions, l'IRSN appelle à refaire les calculs !